

# LA CHIMIE FRANÇAISE : année difficile en 1982, léger espoir en 1983

Une faible croissance, la détérioration du commerce extérieur, une rentabilité insuffisante et un nouveau recul des investissements ont obscurci l'horizon de la chimie en 1982. M. J.-C. Achille, Président de l'Union des Industries Chimiques\*, a dressé le bilan de l'exercice passé.

• L'année écoulée a été mauvaise pour l'industrie chimique française et les chiffres sont là pour le rappeler. Une très faible croissance tout d'abord. En 1982, l'industrie chimique française (200 milliards de francs de chiffre d'affaires) n'a progressé en volume que de 0,6 % après la stagnation de 1981 et le recul de - 0,8 % de 1980. Les chiffres varient d'un secteur à l'autre : la chimie minérale enregistre un recul de 4,6 % avec des pointes de - 7,9 % pour l'acide sulfurique et - 8,9 % pour les engrais, lesquels ont souffert dans le même temps d'une baisse de la demande et d'une forte augmentation des importations. De son côté, la chimie organique a progressé de 0,8 % (+ 5,8 % pour les matières plastiques, + 1 % pour l'éthylène). Mauvaise prestation pour la parachimie qui n'augmente que de 0,6 % (- 1,5 % pour les peintures). Seuls les produits phytosanitaires (+ 5,5 %) et les spécialités pharmaceutiques (+ 3,5 %) ont continué de bénéficier de marchés porteurs sur lesquels les innovations peuvent trouver des débouchés.

Un bilan d'activité certes faible mais qui a le mérite d'être positif comparé à celui de l'étranger. En effet, la production de l'industrie chimique allemande a enregistré un recul de - 5 % alors que la production industrielle n'a fléchi que de - 2 %. Outre-Atlantique, la baisse est de - 8 % dans les deux cas. La récession a frappé non seulement les secteurs industriels clients de la chimie, mais également le secteur important de l'agriculture. De surcroît, la hausse du dollar a incontestablement entraîné des pertes de marchés à l'exportation pour les produits américains. La Grande-Bretagne est en retrait de 0,5 %. Seules progressions enregistrées : les Pays-Bas 2 %, la Belgique et l'Italie 2,5 %.

• La détérioration du commerce extérieur est également responsable de la mauvaise santé de la chimie. Si le solde du commerce extérieur (13,7 milliards de francs au lieu de 14,4)

## A. Principales productions de la chimie de base (en tonnes)

	Année 1982	Variation 1982/1981 %
<b>I. Chimie organique</b>		
• Matières plastiques		
P.V.C. ....	785 907	+ 8,7
Polyéthylène BD .....	691 753	—
Polyéthylène HD .....	189 271	- 1,4
Polypropylène .....	314 386	+ 5,5
Polystyrène (standard et choc) .....	309 037	+ 17,8
Polystyrène expansible .....	132 627	+ 6,6
Polyesters .....	64 505	+ 8,8
Total grands thermoplastiques et polyesters insaturés. ....	2 487 486	+ 5,8
• Oléfines et hydrocarbures benzéniques		
Éthylène .....	1 869 140	+ 1
Propylène .....	1 038 298	+ 3
Butadiène .....	258 601	- 3
Benzène .....	514 951	+ 3
<b>II. Chimie minérale</b>		
Chlore .....	1 254 079	+ 1,8
Acide sulfurique .....	4 015 026	- 7,9
Acide phosphorique .....	207 267	+ 14,1

est resté positif, ceci grâce aux spécialités pharmaceutiques et à la parfumerie-cosmétique, le taux de couverture n'en a pas moins baissé, passant de 1,29 en 1981 à 1,23 en 1982.

« Il est important de souligner que malgré sa diminution, le solde du commerce extérieur de la chimie est resté, en 1982, le deuxième solde industriel français, après celui de l'automobile (+ 20,9 milliards) et un de ceux qui se sont le moins fortement détériorés, a précisé M. J. C. Achille ».

Le recul important du taux de couverture est surtout imputable à l'accroissement du

déficit commercial avec les pays de la C.E.E. (- 3,07 milliards de francs soit un milliard de plus qu'en 1981).

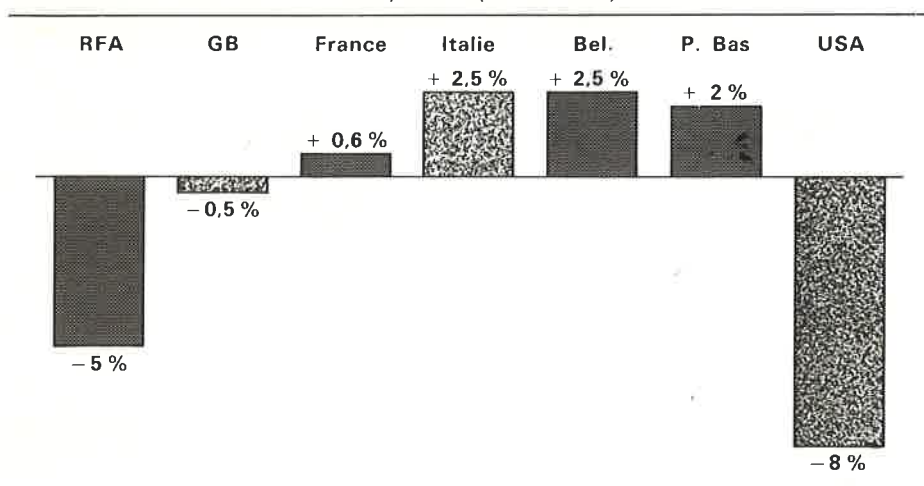
• Une rentabilité insuffisante en troisième lieu.

Le bilan financier 82 est à nouveau en baisse et de façon marquée. La chimie française enregistre un résultat d'exploitation de 1,7 milliard de francs\*, soit moins

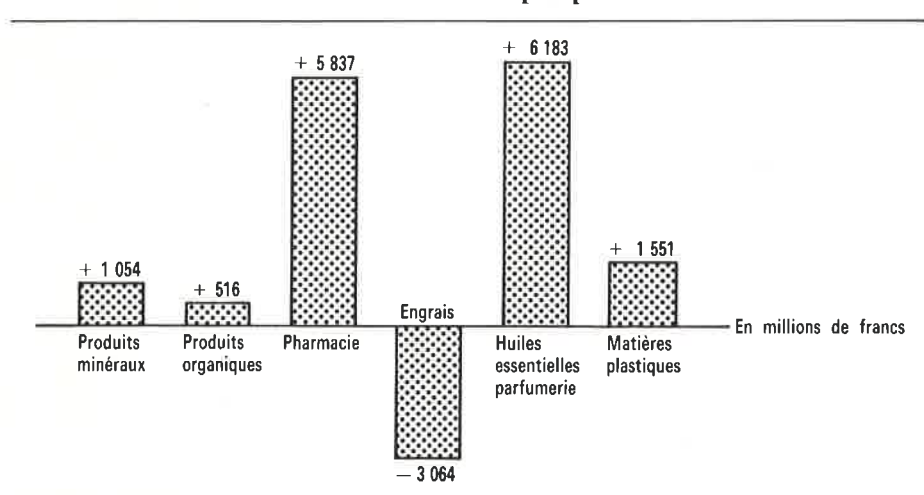
\* Résultat net avant impôt de l'ensemble de l'industrie chimique française (pharmacie comprise).

\* Union des Industries Chimiques, 64, avenue Marceau 75008 Paris.

### B. Évolution de la production de la chimie par pays 1982/1981 (en volume)



### C. Solde du commerce extérieur par produits en 1982



### D. Les grands marchés de la chimie

#### Répartition des ventes de produits chimiques par secteurs clients

Agriculture . . . . .	20,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Engrais . . . . . 13,6 %</li> <li>● Phytosanitaires . . . . . 4,1 %</li> <li>● Produits vétérinaires . . . . . 1,8 %</li> <li>● Divers . . . . . 0,9 %</li> </ul>
Industrie agro-alimentaire . . . . .	1,8 %	
Production énergie . . . . .	1,5 %	
Minerais-métaux . . . . .	4,4 %	
Construction mécanique . . . . .	1,9 %	
Construction électrique et électronique . . . . .	3,7 %	20,4 %
Équipement ménager . . . . .	0,9 %	
Automobile (avec réparation) . . . . .	5,5 %	
Textile-Habillement . . . . .	3,8 %	
Cuir-Chaussure . . . . .	1,4 %	
Bois-Meuble . . . . .	2,9 %	
Papier-Carton . . . . .	1,4 %	
Autres industries . . . . .	3,3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé (médicaments) . . . . . 17,1 %</li> <li>● Beauté (cosmétiques, parfumerie) . . . . . 7,5 %</li> <li>● Logement (peintures) . . . . . 1,2 %</li> <li>● Entretien (produits d'entretien, colles, savons, détergents) . . . . . 5,2 %</li> <li>● Loisirs . . . . . 2,4 %</li> </ul>
Bâtiment-génie civil . . . . .	5,8 %	
Services . . . . .	7,9 %	
Consommation des ménages	33,4 %	

Source : INSEE (T.E.I. 1979).

de 1 % du chiffre d'affaires. Plus préoccupant encore est le déficit de la chimie lourde qui atteindrait pour cette même année 82, près de 5 milliards de francs. Deux raisons principales à cette situation : le nouvel accroissement de la facture énergétique proche de 30 milliards de francs (+ 13 % pour le fuel, + 19 % pour le gaz, + 10 % pour le naphta, + 14 % pour l'électricité) et l'alourdissement continu des charges financières de l'ordre de 8 milliards de francs (contre 5,5 à 6 milliards de francs l'année précédente), soit davantage que l'investissement et près de deux fois égal à celui des dépenses de la recherche.

Les perspectives économiques d'ensemble ne laissent présager, pour 1983, qu'une faible marge de croissance. Dans la C.E.E. avec un produit national brut croissant de 0,5 % environ en 1983 et une production en recul de 0,4 %, l'industrie chimique, pharmacie comprise, ne progresserait que de 1 % à peu près.

En ce qui concerne la chimie française, les experts envisagent une faible croissance, inférieure à 1 % avec un léger progrès de la chimie de base qui sera loin d'effacer les régressions des années antérieures, un recul de 0,7 % de la parachimie, enfin une progression de 4 % des productions pharmaceutiques.

« Peut-être peut-on espérer que l'on réussira à éviter, à court et moyen terme, les ondes de choc, les résonances dont nous avons maintenant quelque expérience. La France a une sensibilité énergétique trop forte et la chimie est trop liée à l'énergie pour que nous n'y soyons pas particulièrement attentifs, a souligné J. C. Achille. » De l'avis du président de l'U.I.C, il paraît satisfaisant que les Pouvoirs Publics se soient attaqués essentiellement aux deux principaux problèmes : celui des engrais et celui de P.C.U.K. Néanmoins, il souhaite que les difficultés sociales et financières soient résolues rapidement pour que les responsables mettent en œuvre leurs stratégies.

« En ce qui concerne les grandes installations lourdes, je reste persuadé que l'avenir de l'Europe est loin d'être fermé, a conclu J. C. Achille. Mais la réussite d'une chimie européenne passe par une modernisation rapide et une rationalisation de ses installations, en raison de l'évolution actuelle de l'économie du pétrole risquant de retarder les investissements nécessaires à des installations entièrement neuves. »

Maryse Damiens.

D'après les récentes statistiques de l'INSEE, les échanges de produits chimiques sont restés équilibrés en janvier 1983. Mais l'excédent de 200 millions de francs est bien inférieur au rythme normal (1 à 1,2 milliard de francs d'excédent par mois en moyenne. Les chimistes ne sont pas trop inquiets : janvier est généralement un mois perturbé et peu actif à l'exportation.

## « Monographie NOREX »\*

Réglementation sur les désinfectants  
France, RFA, Suisse, Hollande, Belgique

Parmi les activités de l'IRCHA (Institut National de Recherche Chimique Appliquée, 91710 Vert-le-Petit) dans les domaines de la chimie et de l'environnement, une part de plus en plus importante est donnée aux problèmes de normalisation. La présentation d'une monographie Norex sur la réglementation des désinfectants illustre bien cette préoccupation.

« Une amélioration des produits en vue d'obtenir de manière compétitive une meilleure activité bactéricide, fongicide, sporicide dans les domaines « médical et hospitalier, vétérinaire, agro-alimentaire et domestique » ne peut s'effectuer que si elle s'inscrit dans un cadre de textes réglementaires, a précisé M. G. Mavel, Directeur Général de l'IRCHA. Pour les sociétés désireuses d'améliorer leur position à l'exportation, cette monographie constitue une première approche du problème pour les principaux pays voisins ». Réalisé par Mme M. Lellouche, ingénieur à l'IRCHA et expert en microbiologie, ce document a pour but, en premier lieu, de faire profiter l'ensemble des entreprises intéressées à l'exportation de l'expérience de l'IRCHA en particulier dans le secteur des désinfectants (mise au point ou contrôle de leur efficacité, aide à la préparation des dossiers en vue de l'obtention des homologations). En deuxième lieu, attirer l'attention des fabricants et des exportateurs sur la nécessité de mettre leurs produits en conformité avec les dernières méthodes de contrôle de l'efficacité des désinfectants en vigueur dans le pays concerné.

Enfin, faire connaître aux sociétés exportatrices les obligations officielles auxquelles leurs démarches se trouveront confrontées sur les marchés pour la vente de leurs produits.

Ce travail doit s'appliquer, dans un deuxième temps, à l'ensemble des pays de la CEE, puis dans la mesure du possible aux USA, au Japon et à l'URSS, avec en toile de fond, l'espoir d'arriver à une harmonisation des méthodes et des exigences législatives au niveau international.

La première partie de la monographie est disponible au : Secrétariat Central NOREX, Tour Europe, Cedex 7, 92080 Paris La Défense, Tél. : (1) 778-13-26, poste 4440, Prix : 800 F HT.

Maryse Damiens.

\* Le système NOREX (Normes et Règlements techniques pour l'exportation) est un service d'information et d'assistance qui regroupe et coordonne les moyens de six organismes : AFNOR, CFCE, CSTB, IRCHA, LCIE et le LNE.

## L'industrie pharmaceutique au Japon

Les progrès de la science et de la technologie et l'amélioration du système d'assurance-maladie ont conduit, dans les années 70, à une progression importante des dépenses de santé au Japon. En 1980, ces dépenses ont été estimées à 11 960 milliards de yens, dont 38,2 % pour l'achat de médicaments, un pourcentage nettement plus élevé que dans les autres pays. En raison de l'accroissement des dépenses de santé, les laboratoires fabriquent des produits pharmaceutiques et les constructeurs d'équipements médicaux ont, d'une façon générale, mieux traversé la crise que les autres secteurs de l'économie japonaise.

La production japonaise de produits pharmaceutiques avait dépassé les 3 000 milliards de yens, en 1979, et les 3 500 milliards de yens en 1980. En 1981, sa progression s'est ralentie et elle n'a totalisé que 3 700 milliards de yens. C'était le taux de progression le plus faible depuis 1975. En fait, la valeur de la production a été sévèrement affectée par la révision en baisse des prix des médicaments décidée par le gouvernement en juin 1981. Il s'agit là d'une décision sans précédent : le prix moyen des médicaments a été alors baissé de 18,6 % en moyenne. Pour certains produits, dont beaucoup d'antibiotiques, la baisse a approché les 50 %. En décembre 1982, une nouvelle baisse a été notifiée aux fabricants par le ministère de la Santé. Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1983, elle était cette fois de 4,9 %.

Si l'on en revient au bilan pour 1981, on constate que la production d'antibiotiques, qui avait rapidement progressé au cours des années précédentes, a baissé de 4,2 %, ce qui explique, pour beaucoup (les antibiotiques étant le produit le plus fabriqué au Japon), le ralentissement de la progression de la production totale de produits pharmaceutiques. La production d'hormones et de médicaments destinés à la chimiothérapie a également baissé. En revanche, la production d'herbes médicinales, encore appelées « médecine chinoise », a progressé de 41,1 % et celle de narcotiques alcaloïdes, de 34,1 %.

Quant aux nouveaux médicaments homologués au Japon, on en a dénombré 215 entre 1976 et 1981. Sur ce total, 57,7 % avaient été développés à l'étranger. Ce pourcentage témoigne de la dépendance élevée du Japon vis-à-vis des pays étrangers pour le développement de nouveaux médicaments. Pourtant, les laboratoires japonais font d'importants efforts de recherche et développement. Alors que les dépenses de recherche moyennes de toute l'industrie représentent 1,54 % de son chiffre d'affaires, pour les laboratoires pharmaceutiques, le pourcentage atteint 5,45 %. L'industrie pharmaceutique japonaise n'en demeure pas moins très en retrait par rapport à ses concurrentes européennes et américaines en termes de compétitivité internationale avec, cependant, quelques exceptions notables dans le domaine des antibiotiques à large spectre, en particulier.

## Hoechst, rapport d'activité de l'année 1982

Le contexte économique n'est pas resté sans effet sur les activités de Hoechst dans le monde. Malgré cela, et selon les chiffres connus, le Groupe a eu la possibilité de réaliser une légère progression (1,7 %), le chiffre d'affaires ressortant à 35,032 milliards de DM; les ventes à l'étranger, en augmentation de 3,5 %, ont beaucoup contribué à ce résultat, tandis que le chiffre d'affaires, en R.F.A. est en recul de 3 %. A l'étranger, les pays d'Europe occidentale et d'Amérique latine ont vu leurs chiffres d'affaires progresser dans des proportions supérieures à la moyenne générale, alors que les U.S.A. ont enregistré, dans ce domaine, quelques régressions.

Les volumes écoulés ont été du même ordre de grandeur que ceux de l'exercice précédent, mais l'évolution a été différente d'une Division à l'autre. Les Divisions « Produits pharmaceutiques », « Techniques de l'information », ainsi que « Tensio-actifs et produits auxiliaires », ont progressé.

Le chiffre d'affaires de Hoechst AG, en augmentation de 1 %, s'est établi à 12,356 milliards de DM, les taux de croissance étant pratiquement les mêmes en R.F.A. qu'à l'exportation. Les prix de vente, dans l'ensemble, n'ont pratiquement pas varié au cours de l'année; toutefois, les augmentations de prix auxquelles il avait été procédé pendant l'exercice précédent se sont fait sentir en 1982. Les ventes, exprimées en volume, ont baissé de 2 % et le recul est un peu plus marqué en R.F.A. qu'à l'exportation.

L'exploitation des capacités s'est élevée à 71 % en moyenne de l'année, contre 76 % en 1981. Les dépenses de personnel ont augmenté de 2,7 %. Le volume et la valeur des matières premières utilisées sont en baisse, mais les différentes sources d'énergie ont connu un nouveau renchérissement. Les problèmes des secteurs « Pétrochimie » et « Matières Plastiques standards » ont eu des répercussions considérables sur le résultat des sociétés en participation dans ces domaines.

Le bénéfice avant impôts est tombé à 679 millions de DM. Ce résultat permettra de proposer au Conseil de surveillance, qui se réunira le 26 avril 1983, de distribuer un dividende de 5,50 DM par action sur le capital social qui a été augmenté. Les sommes affectées aux réserves facultatives sont moins élevées que lors de l'exercice précédent.

Les effectifs ont diminué de 387 personnes. Les investissements en immobilisations corporelles ressortent à 884 millions de DM et sont financés par les amortissements à raison de 89 %.

La majeure partie des participations nouvelles sont des investissements à l'étranger. Ainsi en va-t-il, par exemple, de l'acquisition des parts restantes de la Tarragona Quimica S.A. (Madrid).

Les exportations n'ont pas été pleinement

satisfaisantes au cours des deux premiers mois de 1983. En R.F.A., les ventes ont connu une légère relance par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre de 1982.

## Résultats annuels 1982 de Monsanto

Le chiffre d'affaires net consolidé de la Monsanto Company s'est élevé à 6 330 millions de dollars en 1982, contre 6 950 millions un an auparavant.

Le bénéfice net annuel atteint 370 millions de dollars contre 445,1 millions l'année précédente. Dans le bénéfice réalisé en 1981 figure, toutefois, une plus-value de 67,7 millions de dollars résultant de la vente à Du Pont des actifs que Monsanto détenait dans une ancienne filiale commune Monsanto-Conoco.

Pour les trois derniers mois de 1982, le chiffre d'affaires net consolidé totalise 1 470 millions de dollars, contre 1 560 millions pour la période correspondante de 1981. Le bénéfice net du dernier trimestre 1982 s'élève, lui, à 65,3 millions de dollars contre 51,7 millions un an plus tôt. Le bénéfice de 1982 comprend cependant un certain nombre d'éléments exceptionnels qui, pris dans leur ensemble, ont permis d'accroître de 0,69 dollar par action le bénéfice trimestriel.

Les ventes de Monsanto, dans la zone Europe-Afrique, ont totalisé 1 079 millions de dollars en 1982 contre 1 247 millions en 1981. La fermeté du dollar par rapport aux monnaies européennes l'an passé a lourdement pesé sur ces résultats. Certains marchés cependant, en particulier celui de l'automobile, se sont améliorés d'une année sur l'autre.

Le bénéfice d'exploitation de Monsanto Europe-Afrique s'est élevé à 59 millions de dollars en 1982, contre 38 millions l'année précédente. Cette amélioration provient, en fait, d'une modification du système comptable qui avait eu pour conséquence de réduire le bénéfice de 1981. Sur une base de calcul comparable, le bénéfice d'exploitation de 1982 est inférieur à celui de 1981, par suite du fléchissement des volumes de produits livrés en Europe de l'Ouest comme en Europe de l'Est.

Une certaine amélioration s'est manifestée au cours des deux premiers mois de 1983, mais il est vraisemblable que la reprise économique sera lente.

Les ventes nettes de Monsanto France ont progressé de 9 % en 1982, en dépit du blocage des prix qui a lourdement pesé sur les résultats et auquel est venu s'ajouter un ralentissement général des affaires et une vive concurrence affectant tous les secteurs de l'industrie chimique. Toutefois, les objectifs commerciaux fixés ont été atteints, et cela en dépit d'une croissance de l'industrie automobile française inférieure aux prévisions.

## Groupe de L'Air Liquide : chiffres d'affaires 1982

En 1982, le chiffre d'affaires hors taxes, non consolidé, de la société L'Air Liquide, pour l'ensemble de ses établissements en France et hors de France, est estimé à 4 160 millions de francs contre 3 892 millions pour 1981.

Ce chiffre se décompose en :

- ventes de gaz et divers qui passent de 3 297 millions à 3 594 millions de francs,
  - ventes de biens d'équipement qui passent de 595 millions à 566 millions de francs.
- Il convient de rappeler que les chiffres d'affaires concernant les biens d'équipement varient d'une année sur l'autre en fonction des dates de facturation des unités livrées.

La Soudure Autogène Française a réalisé, en 1982, un chiffre d'affaires estimé à 717 millions de francs contre 694 pour l'année 1981.

Dans ce chiffre, les ventes du Département Soudage sont passées de 678 millions de francs, en 1981, à 700 millions de francs en 1982.

Le chiffre d'affaires de la Société Chimique de la Grande Paroisse est estimé à 979 millions de francs en 1982, contre 853 millions pour 1981.

Le chiffre d'affaires hors taxes pour la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient, pour l'année 1982, est estimé à 12 016 000 francs contre 9 173 000 francs pour l'année 1981.

Il y a lieu de rappeler que l'ensemble de l'activité de la société est exercé hors de France, principalement par ses filiales dont les plus importantes sont celles de Singapour, de Hong-Kong, de Malaisie.

Pour l'ensemble de l'année 1982, le chiffre d'affaires de Liquid Air Corporation est estimé à 449 000 000 dollars contre 428 000 000 dollars pour l'année 1981. Ce chiffre d'affaires comprend les ventes de la Société Cardox, acquise en mars 1982.

## Esso Chimie en 1982

Le chiffre d'affaires d'Esso Chimie s'est élevé, en 1982, à 4 561 millions de francs, hors taxe, en hausse de 6,8 % sur celui de 1981. Les ventes à l'exportation ont progressé de 17 % en valeur et ont représenté 37 % du chiffre d'affaires.

Les tonnages vendus ont baissé globalement de 5,6 %, malgré une augmentation des exportations.

Les résultats financiers sont en baisse sensible en 1982 par rapport à 1981. La marge brute d'autofinancement a diminué de 26 % et le bénéfice net (84 millions de francs) de 38 %. En dépit des bonnes performances à l'exportation, cette baisse des résultats est due principalement à la

stagnation persistante de la demande, et à des prix de vente insuffisants pour couvrir la hausse des coûts, en raison des effets conjugués de la concurrence internationale et de la limitation des prix intérieurs.

## Les résultats de la Compagnie Française des Pétroles

Au cours de sa séance du 9 mars, le conseil d'administration a arrêté les comptes de la Compagnie Française des Pétroles (C.F.P.), maison-mère, pour l'exercice 1982.

Les tonnages de pétrole brut commercialisés par le groupe Total ont été de 44 millions de tonnes contre 48 millions de tonnes en 1981. Cette baisse s'explique par la réduction de la demande et, aussi, par un recours accru aux achats de produits raffinés.

Les dividendes reçus des filiales ont été de 1 694 millions de francs (dont 1 313 millions de francs pour les filiales de production pétrolière), contre 964 millions de francs en 1981. Au contraire, un abandon de créances de 495 millions de francs a été consenti à la filiale de raffinage et de distribution du groupe en Italie en raison de son déficit d'exploitation.

La marge brute d'autofinancement est de 3 590 millions de francs contre 2 679 millions de francs en 1981.

Après dotation, le résultat de l'exercice s'établit à 441 millions de francs, contre 407 millions de francs en 1981.

Si les pertes importantes de la C.F.R., filiale de raffinage du groupe en France, n'ont pas eu d'incidence en 1982 sur le résultat de la société-mère, en revanche les comptes consolidés de l'exercice 1982, qui seront publiés en mai, vont montrer un résultat très déficitaire; toutefois, la perte de l'année devrait être nettement inférieure à celle du premier semestre qui a été de 1 870 millions de francs; en effet, la diminution des pertes de raffinage depuis le mois de juin devrait permettre de dégager un résultat consolidé positif pour le deuxième semestre.

## Augmentation des prix du Teflon

Du Pont de Nemours (France) S.A. a annoncé une augmentation des prix de ses polymères fluorés « Teflon » P.T.F.E. à compter du 28 mars 1983.

Les nouveaux prix seront : 78 F/kg pour les résines granulaires, 101 F/kg pour les poudres fines pour extrusion pâteuse et 90 F/kg pour les dispersions au lieu de respectivement 68 F/kg, 96 F/kg et 80 F/kg jusque-là.

Ces augmentations sont nécessaires pour compenser la hausse des coûts de production répercutée à Du Pont France par son fournisseur de ces produits.

## Découverte de Weizhou 10-3-1 confirmée par Total en Chine

Le forage Weizhou 10-3-2, qui vient d'être réalisé sur le permis du Golfe de Beibu, en Chine, a permis de confirmer les résultats du puits de découverte 10-3-1 effectué en décembre 1982 sur la structure Weizhou 10-3.

Rappelons que, sur ce permis où Total Chine, filiale de la Compagnie Française des Pétroles est opérateur, la Compagnie Pétrolière Chinoise effectue, aux termes du contrat de risque signé en mai 1980, 51 % des investissements et le Groupe conduit par Total 49 %. Ce groupe, outre Total, comprend Elf Aquitaine, Promet, ainsi que la compagnie japonaise nouvellement créée : Beibu Offshore Oil Development Co. (B.O.O.D.C.).

Le forage Weizhou 10-3-2 a atteint la profondeur finale de 2 300 mètres. Cinq tests ont été réalisés qui ont donné un débit cumulé de l'ordre de 1 360 m<sup>3</sup>/j d'une huile de 37 à 39° API.

## Le potentiel minier de Roxby Downs (Australie)

Roxby Downs n'était jusqu'alors que le nom d'un ranch d'élevage isolé situé au milieu de terres arides à 460 km au nord-ouest d'Adélaïde, la capitale de l'Australie Méridionale. C'est potentiellement l'un des plus importants projets miniers du monde pour ce qui est du cuivre, de l'uranium et de l'or. La prospection est, pour le moment, limitée à un quadrilatère de 7 km sur 4 près d'Olympic Dam, un trou d'eau pour le bétail.

Le gisement est évalué à plusieurs milliards de tonnes et les travaux préliminaires, effectués par la Western Mining Corporation et la B.P. Australia, seront terminés d'ici la fin 1984.

Des forages à quelque 350 m de profondeur ont révélé les teneurs à la tonne suivantes : 16 kg de cuivre, 600 g d'oxyde d'uranium, et 0,6 g d'or.

## La C.F.P. et SPIE Batignolles créent Enersystem

La Compagnie Française des Pétroles-Total et SPIE Batignolles viennent de créer une filiale commune, dénommée Enersystem, dont elles détiennent chacune 50 %. Cette société apportera, notamment, son concours aux filiales des deux Groupes pour la promotion, la conception, la réalisation et l'exploitation des équipements de production d'énergie, à l'étranger, dans une gamme de puissances inférieure à 5 000 kW.

Son objectif est de mobiliser, grâce à des équipements de faible et moyenne puissances, dans des sites généralement isolés, les énergies disponibles localement, telles que l'hydraulique, la biomasse, la géothermie, le solaire ou l'énergie éolienne..., couplées ou non à des équipements traditionnels (thermiques, diesel).

Enersystem bénéficiera des compétences et de l'expérience complémentaires des deux groupes, ainsi que de leurs implantations internationales, et fera appel de préférence aux matériels produits par l'industrie française.

Enersystem, Tour Cosmos, 35, quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15. Tél. : (1) 578.65.10

## Signature du contrat de plan EMC

Le contrat de plan de l'Entreprise Minière et Chimique a été signé par M. Chevènement, Ministre d'État, Ministre de la Recherche et de l'Industrie, et M. Greif, Président du Directoire d'EMC, le 17 février 1983.

Ce contrat définit les orientations stratégiques du Groupe EMC pour les années 1983-1985, en conformité avec la politique industrielle de l'État :

- Le Groupe EMC maintiendra une forte position de producteur et d'opérateur sur le marché mondial du chlorure et du sulfate de potasse, avec un niveau élevé de production nationale d'exploitation maximale du gisement de potasse alsacien.

- Il développera ses positions dans le domaine des phosphates alimentaires, concourant à la rentabilité du procédé de fabrication du sulfate de potasse, et dans celui des produits chlorés, renforçant ainsi ses activités de chimie fine.

- Sa contribution active au développement en France des techniques modernes d'élevage sera poursuivie avec l'appui de Sanders spécialisée dans l'alimentation animale.

Un programme d'investissements de 1,7 milliard de francs est prévu pour la durée du plan comprenant un programme d'investissement économisant l'énergie de 320 millions de francs.

En 1983, le programme d'investissements s'établit à 390 millions de francs et comportera, notamment, le lancement de deux investissements importants : la construction aux M.D.P.A. d'une unité de flottation pour le traitement du minerai permettant de réaliser de substantielles économies d'énergie, et la participation à la construction d'une mine de potasse au Nouveau Brunswick (Canada). La réalisation du plus important complexe industriel africain dans le domaine des engrais (les Industries Chimiques du Sénégal) sera par ailleurs activement poursuivie.

Le Groupe apportera sa contribution à la politique de l'emploi des Pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne les contrats de stabilité, l'emploi et la formation des jeunes de 16 à 25 ans.

L'effort de formation professionnelle du Groupe sera porté à 2 % de la masse salariale. Aux M.D.P.A., 20 % de l'effectif de chaque catégorie du personnel participera chaque année à un cycle de formation.

Le Groupe apportera son concours à l'amélioration de la balance du commerce extérieur de la France, notamment au travers des nombreuses implantations internationales de la Société Commerciale des Potasses et de l'Azote.

L'EMC augmentera ses dépenses de recherche et développement en volume de 10 %

en moyenne sur la durée du contrat de plan, et de 20 % dès 1983. Cet effort se portera dans ses secteurs d'activités traditionnels (mines, fertilisation, chimie, productions animales) et dans des domaines nouveaux tels que la robotique et les biotechnologies. EMC approfondira sa collaboration scientifique et technique avec les organismes de recherche publics.

Enfin le Groupe EMC apportera une attention particulière au renforcement du tissu industriel des petites et moyennes entreprises, notamment en Alsace. Il cherchera à conclure avec ses sous-traitants des conventions de stabilité.

EMC bénéficiera, en 1983, d'un apport de fonds propres et quasi-fonds propres de 250 millions de francs, et se fixe pour objectif le rétablissement d'un résultat d'exploitation équilibré d'ici à la fin de 1984.

## Monsanto vendrait son activité fibres acryliques en Europe

Monsanto a entamé des négociations avec le groupe italien Montedison et sa filiale Montefibre en vue de céder son activité fibres acryliques en Europe.

Parallèlement, d'autres discussions sont en cours avec Montefibre et pourraient permettre à Monsanto de devenir l'unique propriétaire de Polyamide Intermediates Ltd. (PIL). Cette société britannique, filiale commune de Monsanto et Montefibre, fabrique les matières premières pour l'industrie du nylon.

Le secteur fibres acryliques de Monsanto en Europe, où travaillent environ 950 personnes, comprend des activités de production, de distribution et de commercialisation. La restructuration qui s'impose au niveau de la fabrication et de la vente pourrait se traduire par des pertes d'emploi.

Monsanto possède des unités de production de fibres acryliques à Coleraine, en Irlande du Nord, et à Lingen, en Allemagne Fédérale, ainsi qu'un centre technique textile à Leicester au Royaume-Uni.

Les services commerciaux sont répartis dans les différents bureaux de vente de la société à travers toute l'Europe ainsi qu'au siège de Monsanto Europe-Afrique à Bruxelles.

En rachetant l'activité fibres acryliques de Monsanto, Montefibre renforcera sa position sur le marché et, en même temps,

améliorera sa rentabilité au niveau de la production et du soutien technique et commercial. D'autre part, l'acquisition de PIL donnera à Monsanto, second producteur mondial de fibres de nylon, une souplesse accrue pour répondre aux besoins de ses unités de production aux États-Unis et pour approvisionner ses clients européens.

La filiale commune de Monsanto et Montefibre, PIL, a été créée, en 1974, avec une unité de production située dans le complexe industriel de Monsanto à Seal Sands (Royaume-Uni), à une époque où la demande européenne en produits de base pour la fabrication du nylon était forte. Toutefois, quand l'usine fut mise en service, en 1979, la demande avait déjà sensiblement fléchi. Monsanto a été en mesure d'utiliser sa part de production pour ses besoins internes aux États-Unis et pour ses clients européens.

L'activité fibres acryliques a représenté, en 1982, 13 % du chiffre d'affaires réalisé par Monsanto Europe-Afrique (1 079 millions de dollars). Les autres activités, qui constituent l'essentiel des ventes de Monsanto en Europe, sont diversifiées et comprennent : herbicides, plastiques, résines, produits chimiques pour l'industrie, adjuvants pour les caoutchoucs et appareils de mesure, enfin composants pour l'industrie électronique.

### Production de vapeur par combustion de schistes houillers en lit fluidisé

Le CERCHAR a mis au point une structure originale de grille de fluidisation permettant, entre autres, de brûler des produits de très bas pouvoir calorifique, inutilisables par toute autre technique, sans appoint de combustibles nobles.

Les Charbonnages de France vont installer sur le site de la cokerie de Drocourt (Pas-de-Calais), une unité de 18 m<sup>2</sup> de section de grille, produisant 15 t/h de vapeur à 30 bars et 300 °C, capable de brûler des schistes de terrils de pouvoir calorifique compris entre 600 et 1 200 kcal PCI/kg. Cette chaudière en remplacera d'autres à gaz de cokerie et le gaz ainsi déplacé pourra trouver une meilleure valorisation en particulier pour la synthèse de l'ammoniac.

La construction de cette unité est l'aboutissement de plusieurs années de recherches et de nombreux essais de combustion de schistes houillers de diverses origines réalisés à la station expérimentale de Marienau du CERCHAR.

La construction, sous licence du CERCHAR, est confiée à Creusot-Loire qui a fait, par ailleurs, l'étude d'ingénierie détaillée. Elle débutera prochainement pour s'achever en septembre 1984. Le coût global du projet est de 59 700 000 F, dont 45 200 000 F pour l'installation propre-

ment dite, 10 000 000 F pour les essais d'études et 4 500 000 F pour le génie civil. Cette installation a bénéficié d'une aide de financement du Ministère de la Recherche et de l'Industrie, des Communautés Européennes et de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

L'expérience acquise à Drocourt permettra, ultérieurement, d'effectuer l'extrapolation des grilles jusqu'à des surfaces supérieures à 20 m<sup>2</sup> qui devraient donner la possibilité, à partir de charbon, d'atteindre des productions de vapeur de 50 à 80 t/h.

### Accords entre IFP et Rhône-Poulenc

L'Institut Français du Pétrole (IFP) et Rhône-Poulenc Pétrole Services, filiale récemment créée de la société nationale Rhône-Poulenc, viennent de signer deux accords importants dans le domaine de la récupération assistée des hydrocarbures par procédés chimiques.

L'Institut Français du Pétrole concède à Rhône-Poulenc Pétrole Services un ensemble de licences relatives à des procédés et produits permettant d'améliorer la production des gisements de pétrole.

Cette cession est, en partie, l'aboutissement de recherches entreprises, conjointement, depuis 1975 par l'IFP et Rhône-Poulenc. Elle s'accompagne de la signature d'une nouvelle convention cadre pour la recherche et le développement qui assurera ainsi la poursuite d'une collaboration fructueuse, encouragée et appuyée par les Pouvoirs publics.

Cet important accord confie à Rhône-Poulenc Pétrole Services le développement industriel et commercial de deux procédés liés à l'emploi de polymères en récupération assistée :

- procédé de conditionnement des polymères utilisés pour améliorer la récupération de l'huile des gisements pétroliers,
- procédé de clarification enzymatique des polysaccharides (produits chimiques utilisés aussi pour la récupération assistée), ainsi que deux procédés de traitement des puits développés dans le cadre de l'ARTEP\* :
- procédé de prévention des venues d'eau dans les puits de pétrole par injection de polymères,
- procédé de consolidation des formations sableuses en vue de limiter les venues de sables dans les puits de production.

Il permet ainsi à l'industrie française de se placer sur un marché potentiel prometteur, déjà en forte croissance, où les États-Unis occupent une place prépondérante, celui des produits chimiques utilisés pour la mise en production des gisements de pétrole.

\* ARTEP : Association de Recherche regroupant outre l'Institut Français du Pétrole, la Compagnie Française des Pétroles, le groupe Elf Aquitaine ainsi que le Gaz de France.

### Essochem va construire une usine de produits spéciaux à Fawley

Esso Chemical Ltd, au Royaume-Uni, vient d'annoncer la construction, sur le site de Fawley, d'une usine destinée à la fabrication de produits spéciaux pour la production de pétrole brut et le raffinage des produits pétroliers. L'usine sera mise en service au début de l'année 1984. Elle aura une capacité annuelle de 15 000 tonnes, et coûtera 8 millions de dollars.

Les produits spéciaux pour l'exploration, notamment la production et le raffinage pétroliers d'Essochem, sont utilisés pour séparer le pétrole et l'eau dans les émulsions, pour réduire la corrosion dans les pompes et les filtres et pour minimiser les dépôts dans les équipements de traitement. Ils servent aussi à réduire les coûts et à augmenter les rendements du raffinage. L'usine produira également des produits anti-marées noires et certains additifs pour lubrifiants.

### Coopération EMC et DSM dans le PVC

L'Entreprise Minière et Chimique (EMC) et DSM ont décidé d'étendre au PVC la coopération qui existe entre eux depuis 1969 sur le monomère (MVC) à travers de leur filiale paritaire la société Limbourgeoise du Vinyle (LVM).

LVM est établie à Tessenderlo (Belgique) où elle exploite une usine de MVC de 450 000 tonnes/an. A l'avenir, cette société fera transformer le monomère produit à Tessenderlo en PVC, d'une part, à Geleen (usine appartenant à DSM), d'autre part, à Mazingarbe, où se trouve la Société Artésienne de Vinyle (SAV) (filiale de l'EMC). Ces deux unités ont une capacité globale de 340 000 tonnes/an de PVC. LVM assurera la commercialisation de leur production.

EMC et DSM espèrent ainsi réduire les coûts et améliorer leur compétitivité sur le marché du PVC.

### Développement des biotechnologies dans l'industrie du lait

Les sociétés Sanofi, Elf Bio-Industries et Secta Yves Rocher, d'une part, et Entremont d'autre part, ont décidé de s'associer au sein d'un GIE, Monserbio, pour l'étude, le développement en commun et la valorisation des composants du lait par les voies des biotechnologies.

Ces recherches doivent aboutir à la mise au point et à la commercialisation de produits

nouveaux intéressant tant les secteurs de l'alimentation et de la diététique, que ceux de la pharmacie, des cosmétiques, des arômes et de la nutrition animale. Entremont est un des premiers fabricants français d'Émental : la société dispose d'un potentiel de collecte de lait considérable en Bretagne, d'usines de transformation modernes et diversifiées (deux en Bretagne, à Quimper et à Malestroit, une à Annecy), ainsi que de connaissances technologiques approfondies dans l'industrie laitière. Sanofi et Elf Bio-Industries détiennent un savoir-faire en matière de fermentation et se sont récemment associés pour la construction et l'exploitation d'un centre de recherches spécialisé dans les biotechnologies, à Labège, près de Toulouse. Pour concrétiser cet accord de coopération, notamment au plan de l'approvisionnement en matières premières, les trois sociétés précitées ont pris conjointement une participation de 33,34 % dans le capital d'Entremont.

### Biogen et Shionogi pour l'Interleukin-2

Biogen et Shionogi and Co. Ltd. viennent de signer un accord de collaboration en ce qui concerne l'Interleukin-2.

Aux termes de cet accord, Shionogi poursuivra des essais cliniques de la substance en vue du développement commercial des applications thérapeutiques humaines. Biogen fournira l'Interleukin-2 utilisé par Shionogi dans les essais cliniques, et se réserve la possibilité de fournir une partie ou la totalité de la substance requise pour son exploitation commerciale.

L'Interleukin-2 est une lymphokine qui joue un rôle stimulateur dans le cycle de croissance des cellules de contrôle du système immunitaire. Il pourrait s'avérer utile dans la thérapie des tumeurs et des maladies de déficience immunitaire. Shionogi and Co. Ltd. d'Osaka est une des plus importantes sociétés pharmaceutiques au Japon. Cet accord est le troisième conclu entre Biogen et Shionogi se rapportant à des produits mis au point grâce aux techniques de génie génétique. En décembre 1981, un accord fut signé pour le développement de l'albumine sérique humaine et, en juillet 1982, un deuxième accord était conclu pour le développement de gamma interféron. Aux termes de ces accords, Shionogi a le droit exclusif de commercialisation de ces produits au Japon.

### Accord Alcoa/Merlin Gerin

Par un accord entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1983, Aluminium Company of

America (Alcoa) et Merlin Gerin, Grenoble, annoncent la création de la fonderie Alcoa-MG S.A.

Cette nouvelle société a repris les actifs de la Division Fonderie de Merlin Gerin. Son capital est contrôlé à hauteur de 66 % par Alcoa et de 34 % par Merlin Gerin.

La fonderie produit des pièces coulées de haute résistance et de très grande précision utilisées principalement par le secteur militaire et l'industrie aérospatiale. Les autorités françaises et le gouvernement des États-Unis ont donné leur accord pour réaliser un échange de technologie entre les deux pays.

La fonderie de Grenoble et la Division des pièces coulées d'Alcoa à Corona (Californie) ont un savoir-faire complémentaire permettant à Alcoa, de ce fait, d'offrir sur les deux continents une gamme plus étendue de pièces coulées de haute précision.

Alcoa prévoit, ultérieurement, d'entreprendre la fabrication, en Europe, d'un éventail complet de produits de technologie de pointe en aluminium comprenant, outre les pièces coulées de haute précision, des produits profilés en alliages durs, des pièces forgées, ainsi que des tôles et des feuilles d'aluminium traitées thermiquement.

Le Président de la nouvelle société est M. Roger Huet, précédemment Directeur de la Division Fonderie de Merlin Gerin. M. Roger Haddon, du Centre Européen d'Alcoa à Lausanne, en devient le Directeur Général.

### Cession des actifs de Viking à un groupe international

C'est avec succès que Viking Engineering Company Ltd, dont la production avait été arrêtée le 4 février dernier, vient de conclure un accord avec une nouvelle force internationale dans le domaine de la fabrication d'équipements destinés à la production de polyuréthanes.

Un nouveau holding, le Polymer Technology International B.V. (P.T.I.) récemment créé en Hollande par deux industriels l'un néerlandais (Frans Voorwalt) et l'autre allemand (Hans Sievert), a racheté à Impérial Chemical Industries PLC certains actifs de Viking : pièces détachées, outil de production, plans industriels, brevets.

Les sociétés Zaco Europa (située aux Pays-Bas) et P.T.A. Martin Sweets (aux U.S.A.), fabricants de machines (Voorwalt et Sievert) pour faire la mousse polyuréthane rigide, flexible et R.R.I.M. composeront le nouveau Groupe.

Enregistrée sous la raison sociale de Viking (P.T.I.), la société aura pour mission : de fournir aux clients actuels des pièces détachées, de leur assurer une assistance technique et d'intégrer et d'améliorer les équipements conçus par Viking, dans la gamme des machines de fabrication de mousse de polyuréthane du nouveau groupe.

### Du Pont triple la capacité de production de la fibre aramide « Kevlar »

La société Du Pont de Nemours a triplé la capacité de production de sa fibre aramide haute ténacité Kevlar qui est ainsi passée à 20 000 tonnes par an. Cette augmentation de capacité à l'usine de Spruance, près de Richmond (États-Unis), fait partie d'un programme d'expansion de 200 millions de dollars qui englobe les ingrédients, les films et les polymères; elle concerne quatre usines. Selon la demande, la capacité de l'usine pour le Kevlar pourrait être accrue à 32 000 tonnes.

Les investissements totaux consentis pour le Kevlar dépassent 500 millions de dollars, somme la plus importante jamais engagée initialement par Du Pont sur un seul produit.

L'invention de cette fibre est couverte par des brevets dans 32 pays. Le Kevlar, qui est cinq fois plus résistant que l'acier et dix fois plus résistant que l'aluminium à poids égal, est la fibre commerciale la plus résistante disponible sur le marché.

Lancée commercialement en 1972, elle a fait preuve de son efficacité et de sa viabilité économique pour le renfort de pneus de haut de gamme pour automobiles et camions, de pièces mécaniques en caoutchouc, et dans des composites sophistiqués pour l'aviation, l'espace et la marine.

La fibre est également utilisée dans des gilets pare-balles et différentes formes de vêtements de protection industriels. Dans des câbles et cordages légers, elle est assez résistante pour permettre l'amarrage de plates-formes de forage à des profondeurs plus importantes qu'avec des câbles en acier.

La fibre haute ténacité Kevlar est produite sous forme de pulpe pour remplacer l'amiante dans des garnitures de frein et des disques d'embrayage automobiles.

### Nouvelles artères synthétiques

Le groupe Coats Patons, un des plus importants groupes textiles dans le monde, a présenté un nouveau type d'artère artificielle qui offre de nombreux avantages en chirurgie. L'étude, réalisée en collaboration avec l'Université de Strathclyde et la Glasgow Royal Infirmary, a duré cinq ans. Les nouvelles artères sont faites en polyester tissé, leur mise au point a coûté un milliard 257 millions de livres sterling. Elles sont maintenant fabriquées dans une toute nouvelle usine à Ayr, en Ecosse, qui réunit les conditions les plus sévères d'asepsie et de salles blanches.

Une nouvelle société, Vascutek Ltd., a été créée pour la production des artères. La vente et la distribution ont été confiées, pour la Grande-Bretagne, à Coats-Pacesetter, une entreprise conjointe de Coats et de

la société américaine de fournitures médicales Pacesetter Systems Inc. et, pour l'Europe, à Pacesetter Inc.

Les chirurgiens préfèrent les nouvelles artères tissées, car leur faible porosité permet d'éviter un trempage dans le sang avant la mise en place. Coats a, en outre, résolu les problèmes liés, naguère, aux artères synthétiques tricotées, comme le manque de souplesse et la tendance à s'érailler et s'effiler.

### **Coralie, banque de données pour les additifs alimentaires**

Coralie est la première banque de données consacrée aux additifs alimentaires autorisés dans l'alimentation humaine. Elle présente l'originalité d'être à la fois juridique et technique, à la fois bibliographique et factuelle. En effet, pour une question relative aux additifs alimentaires, on obtient la réponse à la question ainsi que les références bibliographiques correspondantes.

C'est la société François Libmann Associés (FLA), Groupe la Créatique, qui en est le représentant exclusif pour la France.

Coralie contient les réglementations pour : la France, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas et le Danemark. Elle va être étendue, en 1983, à l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande et le Luxembourg et, par la suite, à d'autres pays.

Cette banque de données contient environ 75 000 références, ce qui correspond à 100 000 combinaisons possibles entre un additif, un produit et un pays. Elle s'accroît de 1 000 références par mois environ.

Les types de réglementations répertoriées dans Coralie sont les suivants : réglementation nationale en vigueur, règlements internationaux en vigueur, réglementation de la C.E.E., projets de convention internationale, projet de réglementation nationale, projet de la C.E.E., jurisprudences, décisions, littérature, doctrine, codifications officielles.

Chaque législation traitée est couverte depuis ses origines.

Un logiciel spécifique a été conçu pour permettre des recherches faciles et précises. La recherche est possible sur 5 critères : l'additif, la denrée alimentaire, le pays, le type de réglementation et la date.

L'interrogation peut être effectuée en français ou en anglais. Une simple commande permet d'utiliser le logiciel Stairs.

Chaque additif et chaque type de denrée ont reçu un code, ce qui résout le problème des différentes appellations de chaque produit, et facilite les recherches par l'intermédiaire de codes génériques regroupant des produits de la même famille.

Coralie est produite par le CREDOC (Centre Informatisé de Documentation Juridique, Bruxelles), en collaboration avec le Centre de Recherche sur le Droit de l'Alimentation E.J. Bigwood (de l'Institut d'Études Européennes de l'Université Libre de Bruxelles).

Elle est accessible sur le serveur belge Belindis. La fourniture des documents primaires peut être obtenue auprès du CREDOC.

F.L.A. Groupe La Créatique. Tél. (1) 543.68.11, 203, rue d'Alésia 75014 Paris.

### **La nouvelle usine d'alcools oxo d'Essochem à l'honneur**

La nouvelle usine d'alcools oxo d'Essochem Holland, à Rotterdam, a été la première à recevoir, le 9 mars 1983, le « Prix de sécurité du Président » récemment institué par Essochem Europe.

Lors de la remise de ce prix, M. D. R. Clair, Président d'Essochem Europe, a notamment déclaré : « Cette usine a été construite sans aucun accident du travail pour le personnel d'Essochem, et sans aucun accident avec arrêt de travail pour le personnel des entreprises de construction, pour un total de 1,2 millions d'heures de travail, dont près de 900 000 pour les entreprises extérieures. La sécurité est pour notre groupe un critère essentiel de la qualité d'une réalisation industrielle.

Il s'agissait d'un projet particulièrement délicat au point de vue de la sécurité, puisqu'il consistait à modifier des installations rachetées à une autre société, sur un site commun avec celle-ci, pour fabriquer un produit différent, selon une technologie nouvelle pour Exxon. Terminée dans les délais prévus, l'usine a coûté moins cher qu'une usine neuve, condition nécessaire pour entrer sur un marché très concurrentiel sans trop lourd handicap de prix de revient par rapport aux usines plus anciennes ».

Rappelons que cette usine, d'une capacité de 115 000 tonnes/an alimentera notamment l'usine de plastifiants voisine du groupe, et que les oléfines lourdes qu'elle utilise comme matières premières viennent d'Allemagne, du Royaume-Uni, et de l'usine Esso Chimie de Notre-Dame-de-

Gravenchon (Seine Maritime). Elle constitue une nouvelle étape de l'intégration du groupe dans le domaine des plastifiants pour l'industrie du PVC souple.

### **Dans les sociétés**

● CPI, l'Association industrielle européenne pour la fabrication des gaz industriels et du carbure de calcium, a porté M. Marcus Storch à sa présidence. M. Storch est Président de AGA AB (Suède).

● Du Pont de Nemours (France) S.A. annonce la nomination de Peter Schmidt au poste de Président du Directoire de la société. M. Schmidt remplace Yves Nanot, Président du Directoire depuis mai 1980, qui a cessé ses activités au sein du groupe Du Pont le 11 mars 1983.

● M. Paul Gallien, précédemment Corporate Services Manager d'Essochem Belgium à Bruxelles, a été nommé Chef du Département Solvants d'Esso Chimie. Il remplace M. Alain Freté, nommé Responsable du plan de la Division Oléfines à Essochem Europe à Bruxelles.

● Le Conseil d'administration de Calaire Chimie S.A. vient de nommer Président Directeur Général, M. François Nadaud, en remplacement de M. Robert de Laire démissionnaire. M. Nadaud exerçait précédemment les fonctions de Directeur général adjoint.

● Peter Feinstein a été nommé Vice-Président pour les relations extérieures (Vice-Président Corporate Communications) de Biogen.

● M. Guy Ponnelle a été nommé Directeur commercial du Département Produits Chimiques de I.C.I. France, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1983.

● M. Raymond Bloch a été nommé Directeur de BP Chemicals Limited; il aura la responsabilité des produits spéciaux.

● Alden L. Norman, Jr. a été élu à la Présidence de Badger Compagny.

● M. Robert Querido a été nommé Directeur général adjoint de la Division Europe de Stauffer Chemicals; M. Georges G. Miller a été nommé Directeur du Département General Chemicals qui groupe l'ensemble des produits autres que phytosantaires.